

L'ÉCHO

DE LA MAYRE

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE JACOU



Gratuité des transports publics pour les habitants de la Métropole Phase 1

P. 11

DOSSIER

Spécial
Covid-19

P. 4-7

Travaux sur les réseaux
d'eau en 2021

P. 10



**MENUISERIE
PVC • BOIS • ALU**

**ALARME - STORE - PORTAIL - VÉRANDA
MIROITERIE - MUR RIDEAU - VOLET
PERGOLA - SALON DE JARDIN**

04 99 65 05 14





JACOU - 26, rue Louis Bréguet - ZAC face à INTERMARCHÉ
contact@analu-menuiserie.com
www.analu-menuiserie.com




www.alutech34.fr



TEL 04.99.62.01.25
MAIL contact@alutech34.fr

FABRICANT

- Vérandas
- Menuiseries aluminium
- Menuiseries PVC
- Volets roulants
- Volets battants
- Stores
- Portails






**2 chemin des Tamaris
34830 JACOU**

En face le Cimetière

*« Implantée sur Jacou depuis 8 ans,
votre agence locale Immovance se tient à
votre disposition pour tous vos projets
dans l'immobilier. »*



immovance
vos projets à nos côtés

TRANSACTION - LOCATION - PROGRAMMES NEUFS - GESTION - SYNDIC

IMMOVANCE JACOU, 7 avenue de vendargues, 34830 JACOU
Tél : 04.67.567.314 Mail : c.blaya@immovance.fr



Chères Jacoumardes, chers Jacoumards,

Comme vous le savez, en raison de l'épidémie de la Covid-19, le Président de la République a annoncé de **nouvelles dispositions applicables à toute la population** au minimum jusqu'au mois de janvier 2021. **Certaines mesures pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation**, nous vous invitons donc à suivre l'actualité pour être informé en temps réel.

L'objectif est d'endiguer la propagation rapide du virus qui a regagné du terrain depuis la fin du premier confinement. Ce combat contre la Covid-19, nous le menons tous ensemble. Je sais que vous faites preuve d'une forte mobilisation et d'une grande patience en ce sens et je tiens personnellement à vous en remercier. Merci également à toutes celles et ceux qui soutiennent nos commerçants jacoumards durant cette période.

Par ailleurs et parce que votre avis compte toujours pour nous, **nous avons glissé dans ce nouveau numéro un questionnaire sur le « bien vieillir » à destination des personnes de 55 ans et plus**. Ce document s'inscrit dans une démarche d'amélioration des programmes d'animations destinées aux seniors. Si, dans votre foyer, plusieurs personnes sont concernées, n'hésitez pas à venir récupérer d'autres exemplaires disponibles à l'accueil de votre mairie.

Toute mon équipe se prépare à aborder 2021 avec énergie et enthousiasme. Ces prochaines semaines, nous vous présenterons la **dernière grande étape dans le cadre de la restructuration du cœur de ville commerçant**.

En attendant et au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de très belles fêtes et j'espère que vous aurez la chance d'être entourés de vos proches. Chaque année, nous avons tous en tête des vœux à destination de ceux qui nous sont chers. Je vous souhaite de tout cœur que ceux-ci se réalisent.



Renaud Calvat
Maire de Jacou



SOMMAIRE

P. 4-7	Covid-19	P. 19-21	Élections 2021
P. 7-10	Aménagements	P. 22	Expression libre des élus n'appartenant pas à la majorité
P. 11-14	Infos pratiques	P. 23	État civil
P. 15	Solidarité		
P. 16-18	Bien grandir à Jacou		

L'ECHO de la Mayre

Directeur de la publication : Renaud Calvat - **Directeur de rédaction** : Christine Baudouin - **Rédacteur en chef** : Adrien Deloye - **Photos** : Mairie de Jacou, Eric Monin, et associations. **Conception graphique, maquette et impression** : LPJ Hippocampe - RCS 414 107 821 - Tél. 04 67 42 78 09.

Magazine imprimé sur papier recyclé

DOSSIER SPÉCIAL

Informations Coronavirus

Depuis fin octobre, en raison de l'épidémie de la Covid-19, l'État a mis en place de nouvelles mesures de confinement qui s'étalent à ce stade jusqu'à fin janvier 2021. Ces dernières ont pour objectif d'endiguer la propagation rapide du virus qui a regagné du terrain depuis la rentrée partout dans le reste du monde. L'ensemble des Jacoumardes et Jacoumards ont depuis adapté leur quotidien suivant ces mesures exceptionnelles afin d'assurer la protection du plus grand nombre.

VOS SERVICES PUBLICS RESTENT ACCESSIBLES



Garantir la continuité du service public en proposant des services adaptés, apporter soutien aux personnes isolées ou en difficultés, distribuer des masques homologués aux plus jeunes... la municipalité a mis en place de nouvelles actions pour protéger, accompagner et informer les citoyens.

d'un dossier de mariage/PACS...) ou autorisation d'urbanisme. Pour cela, contactez nos agents en composant le **04 67 55 88 55 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.**

- **Votre CCAS** : quelle que soit votre démarche, vous devez toujours prendre rendez-vous avant de vous déplacer au CCAS. Pour cela, contactez l'accueil du CCAS en composant le **04 67 55 80 71 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.**

NOUVEAU

LE « TÉLÉPHONE BLEU » POUR FAIRE FACE À L'ISOLEMENT

Dans le cadre de son plan d'action et en raison du confinement, la municipalité a mis en place une ligne téléphonique pour les personnes fragiles ou isolées. Grâce au « **téléphone bleu** », vous pouvez entrer en contact avec Hugo, agent municipal, afin de rompre l'isolement et de conserver ce lien social qui nous est si précieux à Jacou.

UN SEUL NUMÉRO : 04 67 55 89 75

Hugo se tient à votre disposition **du lundi au vendredi, de 9h à 12h puis de 14h à 17h** pour recenser vos besoins éventuels et surtout partager un moment convivial.

Nous comptons sur vous pour diffuser cette information autour de vous afin de nous aider à tisser un réseau d'entraide solidaire et intergénérationnelle jacoumard.



LES NOUVEAUX SERVICES DE VOTRE MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Rouverte au public depuis le samedi 28 novembre, la médiathèque municipale a mis en place de nouveaux services depuis le démarrage du second confinement afin de vous accompagner au mieux. Si vous n'êtes pas abonné, vous pouvez contacter la médiathèque par téléphone et procéder à votre inscription sur rendez-vous.

1 Portage à domicile pour les plus fragiles :

Les personnes fragiles et isolées peuvent solliciter ce service pour des emprunts de livres et des jeux de mémoire au format papier (sudoku, mots croisés, mots fléchés).

- Pour connaître la disponibilité du fond documentaire, consultez le catalogue en ligne : www.mediatheque-ville-jacou.fr
- Réservez à l'adresse mediathequemunicipale@ville-jacou.fr ou au 04 67 55 89 15.
- Les livres et jeux sont portés/repris à votre domicile les mardis, mercredis et jeudis matins.
- Les horaires de dépôt et de récupération à domicile vous seront communiqués par téléphone ou par mail.
- **Conditions de prêts** : 8 documents pour 4 semaines.



Violaine Morel, Conseillère municipale déléguée au bien vieillir et à l'intergénérationnalité et Hugo, agent municipal, se préparent pour un portage de livres à Jacou.

2 Les rendez-vous numériques de la médiathèque :

Pour égayer vos journées, les bibliothécaires vous proposent des lectures/ateliers numériques à l'aide de documents ou de vidéos à retrouver sur le site de la commune : www.ville-jacou.fr - Menu « Vos Services » - Médiathèque municipale.

- « **Les contes de Bocaud** » : du « Petit Poucet » au « Petit Chaperon Rouge » en passant par « Petit Ours », retrouvez vos albums préférés lus par les bénévoles de la médiathèque et les bibliothécaires.
- « **Les escales littéraires** » : l'équipe de la médiathèque partage avec vous ses livres préférés, un auteur incontournable, « le » polar à lire absolument ou encore les nouveautés du catalogue.
- « **Les rendez-vous créatifs** » : la médiathèque vous propose une activité créative à réaliser chez vous sous forme de tutoriels vidéos, sous format pdf ou de liens vers différentes ressources d'ateliers créatifs (atelier origami...).



FOCUS

DISTRIBUTION GRATUITE DE MASQUES AUX ÉCOLIERS

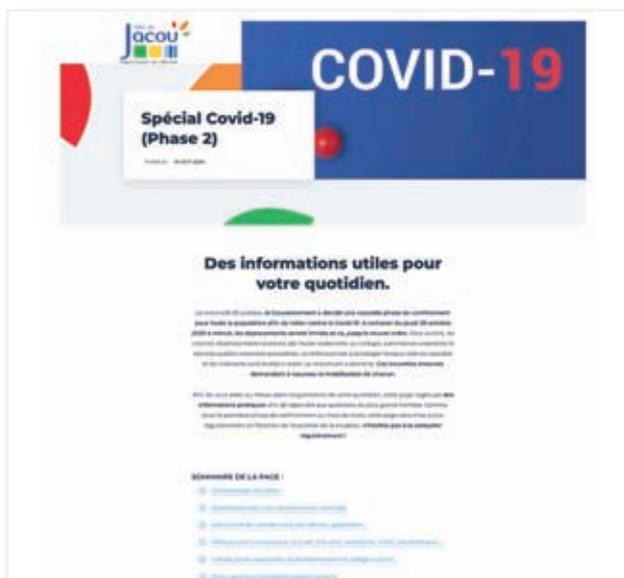
Depuis le mois de novembre, un nouveau protocole sanitaire du Ministère de l'éducation nationale relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires a été mis en place afin d'assurer la protection des enfants, enseignants et des parents d'élèves.



Le port du masque étant dorénavant obligatoire en classe et lors des activités périscolaires pour les adultes et tous les enfants à partir de 6 ans, **la municipalité a décidé de fournir gratuitement 2 masques par enfant de plus de 6 ans scolarisé à l'école Condorcet** lors de la rentrée du 2 novembre. La distribution a été assurée par Brigitte March, élue déléguée à l'école élémentaire et les animateurs municipaux aux différentes entrées de l'établissement.

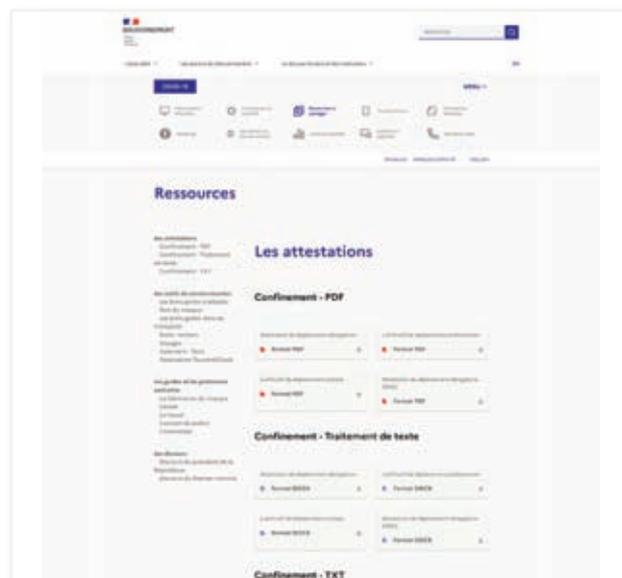
+ D'INFOS

Un numéro vert du Gouvernement pour répondre à vos questions sur la Covid-19 est accessible en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**.



www.ville-jacou.fr

retrouvez une page dédiée à l'actualité locale «Spécial Covid-19 (Phase 2)».



www.gouvernement.fr/info-coronavirus

toutes les ressources officielles et nationales sont accessibles ici.

Restez également connectés sur la page Facebook  de la commune : @VilleDeJacou

Protégeons-nous les uns les autres



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

AMÉNAGEMENTS

ÉNERGIE

Passage à l'éclairage LED dans plusieurs rues jacoumardes

La commune de Jacou, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, procède entre novembre 2020 et janvier 2021 au **remplacement de l'éclairage public** dans certains secteurs de Jacou.

Des **luminaires à technologie LED** y sont installés, assurant ainsi **une sobriété énergétique** (75% d'économie d'énergie), une **forte réduction de la pollution lumineuse nocturne** et un **meilleur confort d'éclairement** à long terme et de **perception visuelle**.



Un total de 9 rues, réparties sur 2 secteurs, est concerné par ces aménagements. Elles ont été sélectionnées pour répondre à la vétusté du matériel jusqu'ici utilisé. 63 points seront rénovés :

- rue Nelson Mandela,
- rue Simone de Beauvoir,
- rue Jacqueline Auriol,
- rue Charles de Gaulle,
- rue du Mas Neuf,
- rue des Belvédères,
- avenue Jean-Sébastien Bach,
- chemin des Tamaris,
- mail de l'Abbé Coste.





Sandra Lanini, adjointe au Maire déléguée à la transition écologique et aux espaces naturels, accompagnée par les agents des espaces verts de la commune.

BIODIVERSITÉ

1^{re} phase de plantations d'arbres offerts par le Conseil départemental de l'Hérault

Nous vous l'annonçons dans un précédent numéro (n°106), la commune de Jacou poursuit ses actions en faveur de la biodiversité en assurant la plantation de 87 arbres d'ici 2021 grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault.

Une première phase a été assurée au mois d'octobre avec **la plantation de 50 arbres sur 2 zones distinctes : le long du sentier pédagogique aux abords de la Mayre et au cœur du bois de Las Bouzigues.**

Le choix des arbres plantés est réalisé parmi un choix d'essences adaptées au territoire héraultais. À Jacou, cette première phase de plantation inclut :

- 10 arbres de Judée,
- 11 érables champêtre,
- 12 tilleuls à petites feuilles,
- 17 micocouliers.



Réalisation du trou, apport de terreau adapté, mise en place de tuteurs sur-mesure, arrosage... chaque étape a été réalisée avec minutie afin d'assurer la pérennité des plantations jacoumardes.

Opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault »

Lancée en septembre 2019, cette opération encourage les communes à programmer et intégrer des plantations d'arbres dans chaque projet d'aménagement (espace public, sentier de promenade, aire de jeux, écoles, esplanade...). Le Conseil départemental assure l'achat et la livraison des arbres tandis que les communes prennent le relai pour gérer l'implantation.

En plantant des milliers d'arbres chaque année, le Département s'engage pour plus d'oxygène, plus de biodiversité, moins de CO₂ et une meilleure santé pour tous !



ACCESSIBILITÉ

Des arrêts de bus revus pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Afin de rendre le territoire le plus accessible possible, une nouvelle offre de transport a été déployée dans toute la Métropole en septembre 2019. **Après avoir amélioré certains itinéraires et augmenté les fréquences de lignes**, la direction des mobilités de Montpellier Méditerranée Métropole a lancé un **chantier de mise en conformité PMR des arrêts de bus qui desservent la commune de Jacou**.

Après avoir été restructurés, dix arrêts ont accueilli une pente d'accessibilité ainsi que des marquages au sol adaptés pour les personnes aveugles ou malvoyantes. En parallèle, équipés de planchers bas avec palette rétractable, d'informations sonores et visuelles embarquées, la totalité des bus en circulation est déjà accessible aux PMR. Ce récent chantier permet au plus grand nombre de se déplacer et de faire ainsi le lien entre tous les citoyens.



STATIONNEMENT

Nouvelle zone bleue à l'entrée du cimetière du village

Courant décembre, les **trois places de stationnement situées à l'entrée du cimetière du village**, accessible au croisement de l'avenue de Vendargues du chemin de Tamaris, **passent en zone bleue**. Cet aménagement **permettra de faciliter l'accès du plus grand nombre au cimetière du village**. Tout automobiliste pourra s'y garer gratuitement dans la limite d'une heure, en apposant son disque de stationnement contre le pare-brise de son véhicule – ce dernier doit être réglé sur l'heure d'arrivée.



À SAVOIR

Si vous ne disposez pas de disque de stationnement adapté, vous pouvez venir en récupérer un gratuitement à l'accueil de la mairie accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 18h.

TRAVAUX 2021

Renouvellement de réseaux d'eau potable

Durant le 1^{er} semestre 2021, la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole va lancer des opérations de renouvellement du réseau Grand Rue, rue des Amandiers, rue des Mûriers et rue des Cèdres. C'est près d'un kilomètre de canalisations et branchements du réseau qui sera renouvelé. Cette opération majeure, intégralement financée par la Régie, sera sans impact sur votre facture.

Quel est l'objectif de ces remplacements ?

Des réseaux vieillissants provoquent des ruptures de canalisations qui perturbent la distribution et entraînent des pertes d'eau conséquentes. L'objectif est double : d'une part, permettre de **sécuriser l'alimentation en eau**, et d'autre part, **réduire les pertes en eau des réseaux et préserver une ressource essentielle**. L'eau est un bien précieux et ces opérations conditionnent aussi la réussite d'actions locales pour faire face au changement climatique.

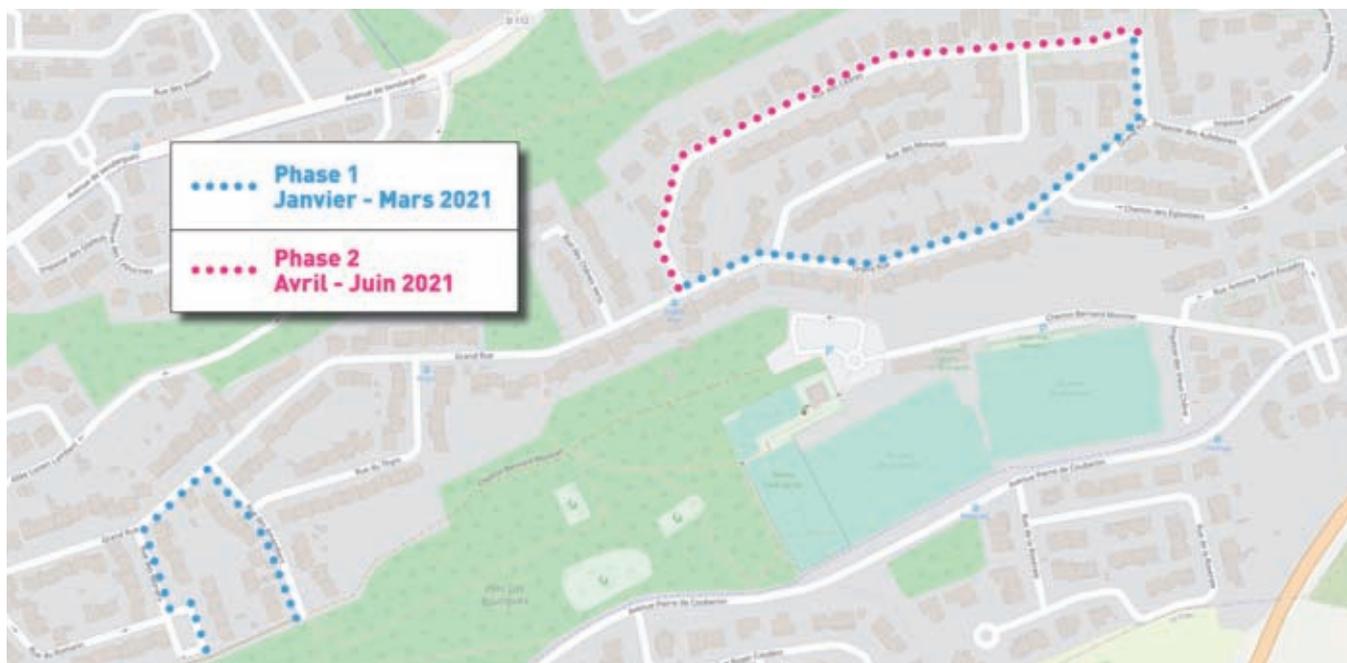
Où auront lieu les travaux ?

1^{RE} PHASE

- **Grand rue** : 370m de canalisations / 30 branchements remplacés.
- **Rue des Amandiers** : 120m de canalisations / 14 branchements remplacés.
- **Rue des Mûriers** : 110m de canalisations / 14 branchements remplacés.

2^E PHASE

- **Rue des Cèdres** : 380m linéaires de réseau / 38 branchements remplacés.



+ D'INFOS

Durant ces travaux, les agents de la Régie vous informeront et prendront en compte vos demandes. Vous pourrez les contacter 24h/24 au 0 969 323 423 ou sur le site <http://regiedeseaux.montpellier3m.fr/>



MOBILITÉ POUR TOUS

Des transports en commun gratuits le week-end pour tous les habitants de la Métropole



Depuis la rentrée de septembre, Jacoumardes et Jacoumards peuvent voyager gratuitement tous les week-ends à bord des bus et tramways du réseau TaM, tout comme la totalité des habitants de la Métropole. C'est la première étape vers une gratuité totale des transports attendue d'ici 2023.



C'est une mesure phare annoncée par Michaël Delafosse, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, qui est mise en place pour :

- **agir face au changement climatique** (réduction des émissions de CO₂, amélioration de la qualité de l'air),
- **se mobiliser pour le pouvoir d'achat des familles** (réduction des dépenses de déplacement favorisant la mobilité),
- **renforcer l'attractivité des commerces.**

Un pass week-end gratuit nécessaire.

Afin de pouvoir bénéficier de la gratuité mise en place pour cette première étape, les voyageurs doivent être en possession du **Pass week-end gratuit**, disponible sur demande. Le demande de votre Pass week-end s'effectue très rapidement et de façon totalement dématérialisée à partir de l'application M'Ticket TaM ou à l'aide d'un formulaire en ligne sur le site TaM. Si vous n'avez pas de smartphone ou êtes dans l'impossibilité de vous connecter sur un ordinateur, vous pouvez aussi effectuer votre demande en « Espaces Mobilité ».

Inauguration de la gratuité en week-end avec Michaël Delafosse Maire de Montpellier, Renaud Calvat Maire de Jacou et Julie Frêche, Vice-présidente de la Métropole déléguée aux mobilités.



UN PLAN DE GRATUITÉ EN 3 PHASES DISTINCTES.

Il s'agit de la première étape d'une gratuité totale attendue d'ici 2023 :

- 1 Gratuité le week-end pour tous les habitants de la métropole,
- 2 Ajout de la gratuité en semaine pour les jeunes et les seniors,
- 3 Gratuité pour tous les habitants de la métropole, en semaine et le week-end.

+ D'INFOS

AlloTaM : 04 67 22 87 87
www.tam-voyages.com

MOBILITÉ DOUCE

Jusqu'à 500€ d'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

En plus du projet de gratuité des transports en commun, Montpellier Méditerranée Métropole poursuit son projet de valorisation des transports respectueux de l'environnement autour du vélo à assistance électrique (VAE). Afin d'assurer une transition écologique et solidaire réussie, la Métropole propose une nouvelle aide universelle pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sans condition de ressource.



Une subvention d'un **montant de 500 euros maximum**, dans la limite de **50% de la valeur d'achat du vélo**, peut être versée **aux habitants de la Métropole de plus de 18 ans** qui feront l'acquisition d'un VAE d'ici le **31 août 2021**.

En parallèle, la Métropole poursuit sa politique en faveur de la mobilité douce. Cette prime sera accompagnée par la mise en place de nouvelles pistes cyclables et de racks à vélo sur le territoire pour garer ses vélos en toute sécurité.

Les collectivités s'unissent pour la transition écologique et les mobilités zéro-carbone. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides existantes (État, Région Occitanie et Conseil Départemental de l'Hérault) qui sont, quant à elles, soumises à des conditions. Vous pouvez ainsi obtenir jusqu'à 1150€ d'aides cumulées. Simulez votre aide totale en vous connectant ici : www.montpellier3m.fr/aideveloelec.

+ D'INFOS

Téléchargez le règlement nécessaire pour constituer votre demande de subvention et retrouvez tous les détails utiles pour constituer votre dossier sur le site de la Métropole : www.montpellier3m.fr/velo-electrique

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE, VOUS DEVEZ :

- Avoir plus de 18 ans,
- Acheter un VAE neuf entre le 01/11/2020 et le 31/08/2021 dans un commerce de l'une des 31 communes de la Métropole.
- Vous engager à ne pas revendre le vélo avant 3 ans,
- Constituer votre dossier de demande de subvention par écrit à remettre auprès de la Métropole avec justificatifs (*RIB, pièce d'identité, certificat d'homologation et facture du VAE, attestation sur l'honneur de non revente avant 3 ans, justificatif de domicile de moins de 3 mois et règlement de la Métropole daté et signé*).



Jusqu'à 1150 €
d'aides

des collectivités et de l'État
pour l'achat

d'un vélo électrique

CARTE DU RÉSEAU DES PISTES CYCLABLES À JACOU



LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune investit depuis plusieurs années dans les transports doux et non polluants. Un important réseau de pistes cyclables traverse la commune de part en part. Plus de 12 km de pistes cyclables quadrillent la commune et permettent aux écoliers comme aux travailleurs de se déplacer au sein même de la commune mais aussi de rejoindre nos communes voisines (Clapiers, Teyran, Castelnaud-le-Lez, Le Crès...).

POURQUOI UTILISER SON VÉLO ?

En plus d'être un moyen de transport économique, écologique et rapide, se déplacer vélo est un exercice très complet pour votre santé et ce, quel que soit votre âge. Sa pratique fait travailler le cœur, les muscles mais aussi la capacité respiratoire.

N'hésitez plus à découvrir notre belle commune et ses alentours sous un nouvel angle !



GESTION DES DÉCHETS

Déposez vos encombrants en déchèterie ou inscrivez-vous au service de collecte à domicile

Les encombrants doivent prioritairement être apportés dans l'une des 20 déchèteries du territoire de la Métropole. Cependant, si vous n'avez pas la possibilité de vous y rendre, nous vous rappelons qu'un service de collecte en porte-à-porte est également accessible sur inscription chaque mois.

Le dépôt d'encombrants directement en déchèteries



Afin de pouvoir accéder à l'une d'elles, nous vous rappelons que **vous devez détenir la carte Pass Métropole**, gratuite et nominative, que vous pouvez faire réaliser au guichet unique de la mairie de Jacou. **Pour les Jacoumards, les déchèteries les plus proches sont celles de Castelnau-le-Lez et du Crès.** Vous pouvez y déposer vos objets encombrants mais aussi vos huiles non végétales, piles, végétaux, matériaux de construction et gravats,

batteries de voitures, déchets toxiques ménagers comme les solvants, dissolvants, peintures, appareils électriques, textiles usagers...

• Point Propreté Castelnau-le-Lez

Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

04 67 72 85 90

Horaires : 9h/12h – 14h/18h, du lundi au samedi (fermé le mardi matin),

9h/12h30 – 14h/18h, le dimanche.

• Point Propreté Le Crès

Avenue du Mistral

04 67 70 28 80

Horaires : 9h/12h – 14h/18h, du lundi au samedi,

9h/12h30, le dimanche.



Déchèterie de Castelnau-le-Lez.

La collecte des encombrants par les services de la Métropole

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, **un passage gratuit du service de collecte peut être assuré à Jacou suivant des dates précises et uniquement pour vos encombrants** (*literie, mobilier, planches, outillage, équipements de jardin, vélos, équipements de loisir, ferraille et emballages volumineux*). Chaque mois, ces dates sont consultables sur le site de la Métropole ou en page d'accueil du site de la ville de Jacou sur l'encart « Infos Pratiques ».

Avant de sortir vos encombrants le jour choisi, **pensez à vous inscrire 48h avant, soit :**

- 1 sur le web via un formulaire en ligne : <https://www.montpellier3m.fr/encombrants>,
- 2 via le guichet de la Métropole : 0800 88 11 77 (gratuit depuis un poste fixe),
- 3 via le guichet unique de la Mairie : 04 67 55 88 56.

+ D'INFOS

www.montpellier3m.fr/villebelle

VIE COMMERÇANTE

Biocoop apporte son soutien à l'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire a fait évoluer l'aide alimentaire proposée aux Jacoumards en situation de précarité depuis son ouverture en 2019. Pour la 2^e année consécutive, l'enseigne Biocoop a tenu à lui apporter son soutien en organisant **2 jours de collecte qui ont permis de récolter plus de 350 produits**. L'enseigne a en parallèle réalisé un don de 230€, montant qui correspond à la marge réalisée lors de la vente de ces produits, qui a été remis par le gérant de l'enseigne à Christine Marti, élue déléguée à l'épicerie solidaire.

La coopérative, qui tend à promouvoir le mieux manger par le biologique, a tenu à rappeler son soutien à l'économie sociale et solidaire. Un grand merci au personnel de Biocoop et aux bénévoles de l'épicerie pour la réussite de cette belle action collective.



VIE ASSOCIATIVE

Soutien des Jacoumards pour des enfants cambodgiens



Depuis plusieurs mois, un groupe de bénévoles jacoumards apporte son soutien aux membres de l'association humanitaire « Enfants du Mekong ». Ensemble, ils ont lancé **un appel au don de vêtements, jouets et objets divers afin de créer une friperie éphémère** dans l'ancienne bibliothèque Michèle Jennepin. Grâce à la générosité des jacoumards, **une matinée de vente** a pu être organisée courant octobre et **a permis de récolter 500€ au profit de l'association**. D'autres matinées seront organisées lorsque la situation sanitaire le permettra.

Ces actions favoriseront l'accès d'enfants cambodgiens dans un centre scolaire où, une fois accueillis, ils seront nourris, logés et bénéficieront d'une formation académique et humaine initialement inaccessibles. Merci aux bénévoles et à la générosité des Jacoumards qui ont répondu à cette initiative !

PETITE ENFANCE

Les spécificités de l'accueil chez un assistant maternel

Qu'est-ce qu'un assistant maternel agréé ?

C'est un professionnel de la petite enfance qui accueille principalement des jeunes enfants de 0 à 6 ans durant la journée avant et après l'école à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels. Il a reçu un agrément pour une durée de 5 ans renouvelable du Conseil départemental qui assure le suivi et le contrôle de son activité.

Quelles sont les spécificités de ce mode d'accueil ?

Cela offre la possibilité d'un accueil personnalisé et individualisé avec des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux besoins des jeunes enfants.

Comment cela se passe au quotidien ?



Les enfants en pleine manipulation de pâte à modeler fabriquée avec les assistants maternels !

L'assistant maternel assure l'accueil, l'éveil, le développement, la santé et la sécurité des jeunes enfants qui lui sont confiés. Il peut participer avec les enfants à des ateliers d'éveil collectifs proposés par le relais assistants maternels (RAM). À Jacou, les mardis matins (hors vacances scolaires), des ateliers sont proposés à la salle La Fabrique lorsque la situation sanitaire le permet. Pour les jeunes enfants, ces moments ludiques offrent une première socialisation progressive et favorisent leur développement. Au programme : jeux, motricité, lecture, musique, sophrologie et bien d'autres choses encore...

Comment devenir employeur d'un assistant maternel ?

Le RAM est à la disposition des familles pour une information actualisée sur les différents modes d'accueil, un accompagnement dans les démarches administratives, les questionnements éducatifs et la mise à disposition de la liste des assistants maternels agréés par le Conseil départemental.



+ D'INFOS

- Accueil des familles sur rendez-vous : 04 67 16 30 58.
- Permanence du RAM à Jacou :

2 mardis après-midi par mois au sein du CCAS de Jacou – les dates sont communiquées sur le bulletin mensuel « Le Mois à Jacou » ou directement au CCAS.

ÉVÈNEMENT

L'école élémentaire Condorcet labellisée « Génération 2024 »

Depuis quelques semaines, l'école élémentaire Condorcet a été labellisée « Génération 2024 », une démarche qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. En ce sens, les écoliers ont participé à une matinée olympique à l'école et sur des terrains sportifs le 23 septembre dernier !

4 OBJECTIFS DU LABEL « GÉNÉRATION 2024 » :

- 1 Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- 2 Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- 3 Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau.
- 4 Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Dans la cour d'école et dans le respect des gestes barrières, des élèves ont entamé sous la conduite de leurs professeurs plusieurs flashmob, évoquant ainsi quelques disciplines olympiques par des mouvements chorégraphiés. Ils ont également procédé à la lecture solennelle du serment olympique, avant d'installer symboliquement les anneaux.



Installation des anneaux et reprise de la devise olympique « Citius, Altius, Fortius » (« Plus vite, plus haut, plus fort »).

En parallèle, d'autres activités étaient proposées sur les terrains de sport du complexe sportif de l'Espace Jean-Marcel Castet. Les élèves ont participé à des initiations diverses : du golf au golf-foot en passant par la balle au pied ou à des séances d'arbitrages assurées par les animateurs d'Hérault Sport et du District de l'Hérault de football... Cette journée réussie a permis aux élèves de partager les valeurs olympiques : l'excellence, le respect et l'amitié !



Le Maire Renaud Calvat et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale Christophe Mauny étaient présents.

PROJETS CITOYENS

Le CEJ part à la rencontre du Maire et découvre les services municipaux

Fin 2016, le premier Conseil des Enfants et des Jeunes (CEJ) voyait le jour. Ce dispositif municipal, au service d'une jeunesse citoyenne, a depuis suscité l'intérêt de dizaines d'écoliers et collégiens motivés pour réfléchir et agir autour de thématiques citoyennes. Très actifs, 13 de ses membres sont partis courant octobre à la rencontre du Maire, d'agents municipaux et ont organisé des ateliers pour penser leurs projets de demain !

Une rencontre avec le Maire et les services municipaux.

Être membre du CEJ, c'est comprendre le monde pour expérimenter et défendre ses idées. Ses membres sont partis à la rencontre du Maire de Jacou Renaud Calvat et ont pu découvrir ses fonctions lors d'un échange enthousiaste. « *Comment devient-on maire ? Pourquoi choisit-on de l'être ? Qu'est ce qui est le plus difficile, le plus agréable ?* ». Renaud Calvat a répondu à nos jeunes jacoumards, relatant toute sa passion et son engagement pour les valeurs républicaines. Ana, élève de 6^e, résume : « *Être maire, c'est une fonction passionnante qui peut être difficile : il faut être patient, savoir convaincre mais aussi avoir un grand cœur, savoir écouter et vouloir s'investir pour sa ville...* ».

Accompagnés par Brigitte March, élue déléguée au CEJ, nos jeunes sont ensuite partis à la rencontre des agents administratifs afin de découvrir la diversité des rôles et la richesse des missions assurées par la collectivité au service des habitants. Ils ont pu profiter d'un atelier animé par les agents de la police municipale. En plus de découvrir leurs missions, ils ont appris à faire la différence entre tous les services de sécurité (armée, gendarmerie, police nationale/ municipale...) et à distinguer les numéros d'urgences. Lors de mises en situation ludiques, ils ont découvert comment repérer des comportements malveillants afin de se mettre en sécurité et ont pu appréhender la gestion d'une situation d'urgence (donner l'alerte, décrire et localiser la scène).



Des ateliers pour mieux penser demain.



Pour finir, deux groupes de travail se sont formés pour réfléchir autour de la gestion des déchets et la protection de l'environnement. De la réduction au recyclage de déchets, du respect de la nature et des animaux, en passant par l'intérêt de la biodiversité, nos jeunes jacoumards ont réfléchi à de futurs projets. Prochainement, ils les présenteront à l'équipe municipale : ils évoquent déjà des actions de plantations dans les espaces publics, l'organisation de journées de nettoyage collectif, sans voiture ou encore de nuits sans éclairage public... Ils ne souhaitent qu'une chose : faire de Jacou un exemple. Rendez-vous pris en 2021 !

INFOS PRATIQUES

S'inscrire, comment et où voter ?

RAPPEL

Depuis 2019, avec la création d'un Répertoire Électoral Unique (REU) géré par l'Insee, votre inscription sur une liste électorale a été simplifiée. Le REU est un registre qui permet une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Chaque électeur se voit dorénavant attribuer par l'Insee un numéro d'électeur à vie. Cette procédure vous permet désormais de vous inscrire afin de participer à un scrutin jusqu'à 6 semaines avant la tenue du scrutin concerné.



S'inscrire sur une liste électorale :

afin de ne pas rater une élection, toutes les personnes remplissant les conditions pour être électeur et qui ne sont pas encore inscrites sur une liste électorale peuvent assurer leur inscription :

- **sur le site sécurisé du Service Public** (www.service-public.fr - rubrique Élections),
- **ou en se déplaçant en mairie avec les justificatifs nécessaires** (pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois).



SI VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT :

pensez à signaler tout changement d'adresse, **y compris après un déménagement au sein même de la commune**, afin qu'il puisse être pris en compte. Pour cela, déplacez-vous en mairie avec un justificatif de domicile récent. **Si vous n'effectuez pas ce changement, vous prenez le risque d'être radié des listes électorales.**



Vérifiez votre boîte aux lettres : pensez à y indiquer lisiblement vos noms car il arrive que les plis électoraux ne soient pas distribués à cause d'une « boîte non identifiable ». Sans votre carte, vous ne pourrez pas voter lors d'un scrutin !



VOTE PAR PROCURATION

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter le jour du scrutin, vous pouvez **établir une procuration dans les gendarmeries, commissariats de police ou tribunaux d'instance de votre lieu de résidence ou votre lieu de travail**. Vous devez vous munir de votre pièce d'identité et pouvoir renseigner sur place les nom, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que l'adresse du mandataire désigné qui doit être inscrit sur la même liste générale que vous. Pour faciliter votre démarche et avant de vous déplacer, vous pouvez imprimer et remplir le **Cerfa n°14952*01** qui reporte toutes ces informations.

2 RENDEZ-VOUS EN 2021 :

- Élection départementale

Permet d'élire les conseillers départementaux (dans le cadre du canton).

- Élection régionale

Permet d'élire les conseillers régionaux (dans le cadre de la région).



En raison du contexte sanitaire, les scrutins initialement attendus courant mars sont susceptibles d'être reportés à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Vos bureaux de vote

Zone n° **1** **2** & **3**

Salle polyvalente Gabriel Boude

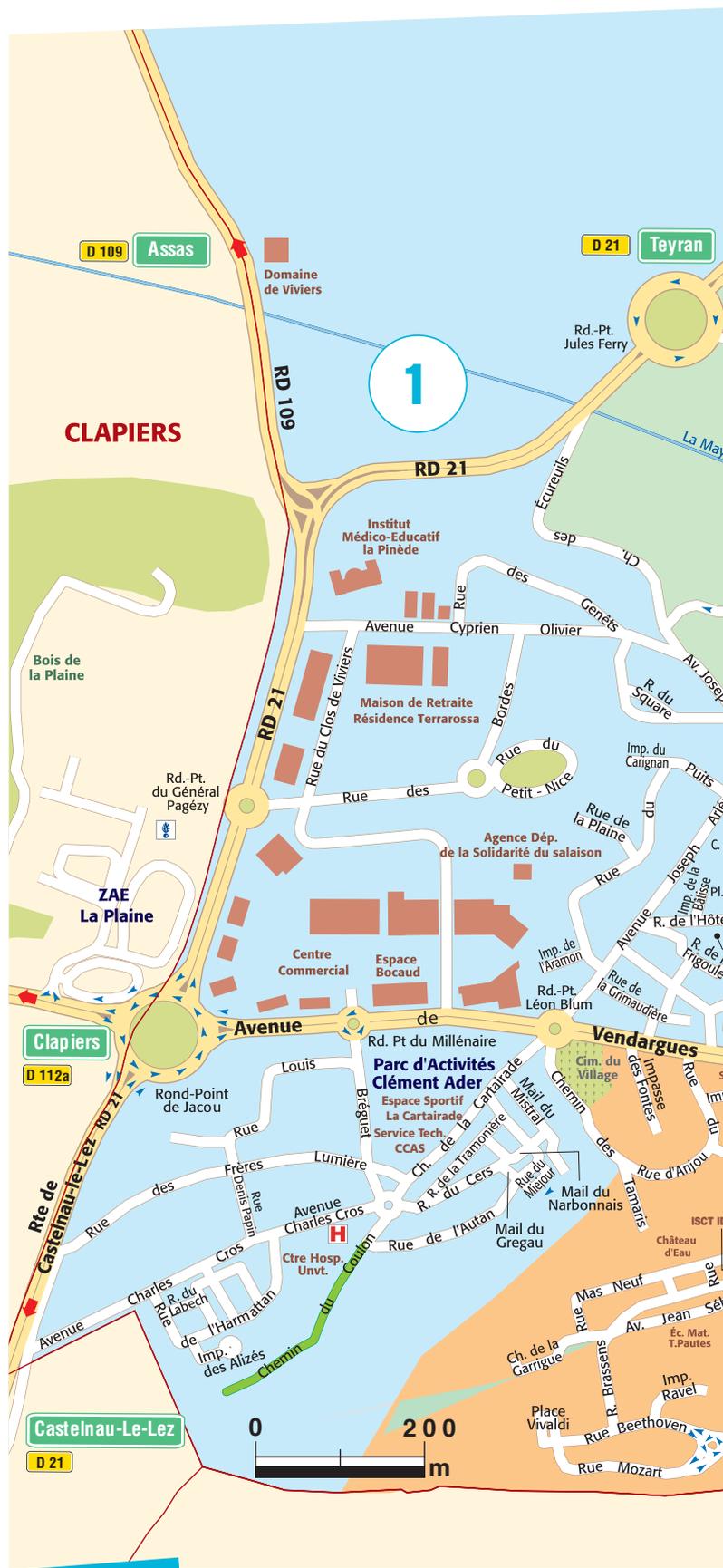
Rue Nelson Mandela



Zone n° **4** & **5**

Espace Prévert

Avenue Maingain-Tous





+ D'INFOS
 Mairie de Jacou / Service élections
 04 67 55 88 57
 www.service-public.fr



SARL E.A.A.

- **Électricité** • **Alarme** • **Automatisme**
- **Vidéosurveillance** • **Domotique**

Installé pour vous à Jacou, je vous propose de diagnostiquer votre habitat, l'automatiser ou le protéger qu'il soit neuf ou ancien.

Je vous dépanne aussi dans tous ces domaines.



Je vous accueille
au **07.83.22.47.62.**

Patrick Marti

10 Allée Régine Detambel
34830 Jacou

www.eaa-sud.com
contact@eaa-sud.com

Expression libre des élus n'appartenant pas à la majorité

Les propos recueillis sont sous la stricte responsabilité de leurs auteurs selon l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Solidaires.

Nous sommes solidaires des personnels soignants, éducatifs, des commerçants, des familles, des salariés, des demandeurs d'emplois, des retraités et des personnes isolées. Mais aussi des sportifs, du monde culturel et associatif. La priorité demeure la santé de chacun d'entre nous. Pour cela il faut plus de moyens humains, financiers et de prévention. Cette évolution ne pourra se concrétiser sans une réelle volonté politique et par l'écoute de la parole citoyenne.

La précarité, la pauvreté s'accroissent fortement, la mairie et le CCAS doivent de façon urgente se mobiliser pour mettre en œuvre à l'échelle locale des dispositifs de solidarité en direction des plus fragiles.

La démocratie ne s'accommode pas des atteintes aux libertés individuelles ou collectives. Nous sommes très attachés à la liberté d'expression, à la laïcité et aux valeurs de la république. Nous sommes préoccupés pour la santé des écoliers et collégiens de Jacou ainsi que de son personnel éducatif compte tenu des risques sanitaires persistants.

Nous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2021 aux Jacoumardes et Jacoumards.

À bientôt de nous unir !

jacoucitoyenne@orange.fr

Patrick Brechotteau, Virginie Pascal.

NAISSANCES

Bienvenue aux nouveaux Jacoumardes et Jacoumards

- Maëlynn GERAUD, le 3 juin
- Alan ASTOUL, le 9 juin
- William DUHAMEL, le 13 juin
- Rose MAÏORANA, le 16 juin
- Thomas STANOVYCH, le 18 juin
- Samuel RICHEZ, le 26 juin
- Esteban CHAVEZ FRIC, le 14 juillet
- Anna VINALS, le 21 juillet
- Julia GUERY, le 21 juillet
- Younes OUHADI, le 25 juillet
- Lia EL ASSRI, le 27 juillet
- Lou CASTELLANO, le 27 juillet
- Malia JEAN THOMAS, le 30 juillet
- Yanis LAYROLLE, le 31 juillet
- Carl VALERO, le 12 août
- Timéo MICHEL, le 14 août
- Ambre MARTIN GENIN, le 18 août
- Iyed BOUFERMACHE, le 24 août
- Maylan BELKEBIR, le 26 août
- Chloé BAUCHET, le 20 septembre
- Théa DESGENETEZ, le 21 septembre
- Alexis MARCOUT, le 23 septembre
- Paul GRASSIA, le 29 septembre
- Gabriel DUSAUX CHALER, le 9 octobre
- Apolline CLAIR, le 23 octobre
- Maëlia RIO LAMBERT, le 8 novembre

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à

- Michel FOLLIOU et Régine DALNIC, le 5 juin
- Louis FARRÉ et Mireille VIGNAUD, le 10 juin
- Franck LABATUT et Corinne DI LEVA, le 13 juin
- Pierre BOUTONNET et Noémie COIGNART, le 20 juin
- Abdellah SAMATA et Sabah MOUFATIH, le 11 juillet
- Eric LAPUYADE et Maria VLADIMIROVA, le 17 juillet
- Anthony ASTOUL et Monika STACH, le 18 juillet
- Stéphane PITH et Laure DAGUENEAU, le 18 juillet
- Mohamed BEN RAZAK et Kaoutar OUHADI, le 8 août
- Eric BOIRAL et Sophie POUTIER, le 8 août
- Catherine THOMAS et Julie BENOIT, le 5 septembre
- David CAMMAL et Séverine BAUD, le 11 septembre
- Laurent BEAUVAIS et Armël JAMBOU, le 12 septembre

DÉCÈS

Sincères condoléances aux familles et amis de

- Francine ALVAREZ épouse LEON, le 10 juin
- Josiane BIANCHI veuve DARTAU, le 11 juin
- Michel SOUBEYRAN époux MAUREL, le 20 juin
- Ugo PICCIONE époux HENRIKSSON, le 20 juin
- Gérard MARTIN veuf MAINGAIN, le 21 juin
- Raymonde LEBRETON veuve GABORY, le 25 juin
- Jean BOUGE époux GARINOT, le 26 juin
- Georges GAILLARD époux ESTIMBRE, le 27 juin
- Claude BAYLET, célibataire, le 11 juillet
- Jacques GANGA veuf ARJELIES, le 16 juillet
- Danielle FERRANDEZ, célibataire, le 16 juillet
- Guillemette COCHAT veuve CAZAUX, le 16 juillet
- Raymonde FLORÈS veuve LOPEZ, le 21 juillet
- Francis PIGNON veuf ARNAUD, le 25 juillet
- Jacques SALLES veuf MOCCI, le 26 juillet
- Raymonde PRESSIAT veuve MARICHY, le 8 août
- Gabriel ALIAGA CABRERA époux LAURENT, le 16 août
- José QUILÈS veuf LAMOUREUX, le 19 août
- Terezija KRALJIC veuve SAINT-ANDRE, le 24 août
- Pascal GACOGNE époux BOU, le 25 août
- Bernadette LEBEUF veuve JAVERZAC, le 29 août
- Bruno SACCO SONADOR veuf JOVE, le 2 septembre
- Marie Louise REVEL veuve CHALLIER, le 10 septembre
- Pierre VIRMES époux BALZANO, le 11 septembre
- Claude BRUNO époux DUMONT, le 26 septembre
- Gilberte LE BOULCH veuve VASSEUR, le 3 octobre
- Maria CASAS veuve VALEZ, le 4 octobre
- Raymonde FOUJU veuve MULOT, le 6 octobre
- Jacqueline PRUVOST épouse HABERT, le 14 octobre
- Iseult SAINTIN veuve BLANCHEMAIN, le 20 octobre
- Bernard ARLÉRY époux PISTRE, le 22 octobre
- Mireille VIGNAUD épouse FARRÉ, le 25 octobre
- Danielle DEBORDE veuve ANDRÉO, le 1^{er} novembre
- Julien ROS époux ZAPIA, le 1^{er} novembre
- André NOGUÉRA veuf GOGNALONS, le 2 novembre
- Angela FERRANTE veuve MARTZOLFF, le 5 novembre
- Victor SCHREIBER époux DÉTRÉ, le 7 novembre
- Henri RANDON époux BARBIER, le 7 novembre
- Bernard FEILDEL époux CLEMARES, le 13 novembre
- Marguerite GÉRIS veuve ANDRÉ, le 14 novembre
- Jean JOUSSÉ époux HION, le 14 novembre
- Maria de Los Angeles LÉON divorcée LIARD, le 17 novembre
- André TOURROLIER époux BERNARD, le 23 novembre

La **NOUVELLE APPLICATION**,
pour découvrir les **commerces et services** :

- Présentation • Horaires • Coordonnées • Bons plans
- Evènements • Chéquier promotionnel

Et plein d'autres **avantages** !



Merci Bocaud !

TÉLÉCHARGEZ-LA dès maintenant
sur App Store et Google Play
GRATUITEMENT !

